



COMMUNIQUE DE MGR MARC AILLET, EVEQUE DE BAYONNE, LESCAR ET OLORON

POUR LA REPRISE DES CELEBRATIONS PUBLIQUES DE LA MESSE

L'annonce par le Premier Ministre d'une jauge fixée à 30 personnes, pour la reprise des célébrations cultuelles le week-end prochain, nous a rempli d'incompréhension. Nous sommes d'autant plus surpris que l'assurance avait été donnée à Mgr de Moulins-Beaufort, Président de la Conférence des Evêques de France, mardi dernier, par le Président de la République, M. Emmanuel Macron, qu'il demanderait aux services du Gouvernement de définir une jauge plus réaliste d'ici jeudi matin. La Conférence des Evêques de France a déclaré, dans un communiqué de presse, que cette « mesure demeure irréaliste et inapplicable », se réservant « la possibilité d'utiliser les moyens de droit appropriés ». Avec le Conseil permanent, Mgr de Moulins Beaufort a décidé de déposer ce matin un Référé-Liberté au Conseil d'État au nom des évêques de France.

Beaucoup de catholiques ont vu dans cette disposition une forme de mépris et l'expression d'un désintérêt affiché pour la dimension religieuse et spirituelle de la vie de millions de croyants, quand bien même la liberté de culte est reconnue comme une liberté fondamentale et même inscrite dans le premier article de la Loi de séparation des Églises et de l'État.

Les catholiques sont conscients de l'effort de solidarité nationale auquel il leur faut participer pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et ils entendent prendre leurs responsabilités, en respectant des mesures sanitaires strictes, comme ils l'ont déjà montré lors du premier déconfinement. En ce sens, il est injuste de déclarer que les assemblées cultuelles sont des lieux de contamination, quand jamais aucun cluster n'y a été identifié.

Le principe de proportionnalité, appliqué dans les autres activités qui sont à nouveau autorisées, nous est refusé : cela contrevient au principe d'équité. Et l'on voit mal sur quels critères nous devrions sélectionner les 30 heureux élus, autorisés par le Gouvernement à participer à la Messe : ce serait de la discrimination. Si la jauge à 30 personnes conviendra pour les messes de semaine, voire pour les messes dominicales dans certains lieux, elle ne pourra pas être appliquée dans les paroisses très fréquentées de notre diocèse.

En conséquence, devant le caractère inapplicable de cette mesure, je demande aux curés, là où c'est possible et nécessaire, de multiplier les messes et je les autorise à accueillir les fidèles jusqu'au 1/3 de la capacité de leurs églises, jauge raisonnable qui avait été présentée par les Evêques de France au Gouvernement. De nombreux évêques, à commencer par l'archevêque de Paris, ont pris la même disposition. Je demande seulement aux curés d'être très attentifs au protocole sanitaire déjà mis en place lors du déconfinement de mai : gel à l'entrée, distanciation, port obligatoire du masque à partir de 11 ans...

Confiant dans le sens des responsabilités des prêtres et des fidèles du diocèse, je souhaite que la reprise des messes, pour ce Premier Dimanche de l'Avent, se fasse de manière digne et paisible, pour la plus grande gloire de Dieu et le Bien spirituel de tous.

+ Marc Aillet

Le 27 novembre 2020